



Bondues, le 7 novembre 2019

Réf : RVSE/VS/19-20/ 91

Objet : Voyages Term.

CIRCULAIRE DESTINEE AUX PARENTS DES ELEVES DE TERMINALE

Chaque année, l'ensemble des élèves de Terminale participe à un voyage de classe à but culturel et pédagogique. Ce voyage est un temps fort dans la vie de l'Etablissement, tant sur le plan culturel que relationnel. L'effectif des élèves étant important, nous proposons pour un bon déroulement, quatre destinations :

BARCELONE - BERLIN - EDIMBOURG - ITALIE

Les voyages devront correspondre à des bus complets pour que les coûts soient réduits. Pour respecter cet impératif, nous serons peut être amenés à demander à certains élèves, avec leur accord, de changer de destination afin que ces voyages puissent avoir lieu.

Pour une bonne organisation du travail, l'équipe éducative souhaite que ce voyage ait lieu la semaine précédant les vacances de février, soit du dimanche 09 février au vendredi 14 février 2020.

- Le coût du voyage s'élève à 500,00 Euros.

Nous vous offrons la possibilité de deux modes de paiement :

- Vous réglez la totalité à l'inscription, soit 500,00 Euros
- Vous fournissez à l'inscription 2 ou 3 chèques qui seront débités : les 30/11/2019, 30/12/2019 et 30/01/2020.

Il est important que tous les élèves puissent participer à ce projet. Le prix ne doit pas être un obstacle. S'il vous pose problème, n'hésitez pas à nous contacter. Pour mémoire, vous pouvez déposer un dossier de demande d'aide auprès de la Commission d'Aide aux sorties. Il est à télécharger dans l'espace réservé « Parents » de notre site internet. Par ailleurs, certains comités d'entreprise peuvent prendre en charge une partie des frais de séjour.

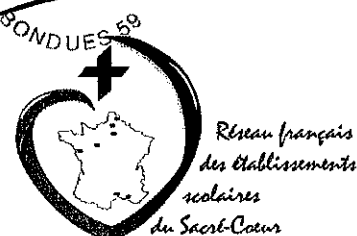
L'inscription est définitive et vous engage à payer la totalité du voyage même en cas de désistement. Seules des raisons médicales ou familiales graves seront prises en compte pour un éventuel dédommagement.

Nous espérons que chaque élève aura à cœur d'assumer, par ses initiatives, une partie de cette dépense. Nous vous remercions de votre soutien dans ce projet.

MA Dutriaux
Resp. Vie Scolaire Etablissement

J.F. Mazars Le Cher
Chef d'Etablissement

Ecole Privée de la Croix Blanche, 1739, Avenue du G^{al} De Gaulle
Collège et Lycée Privés de la Croix Blanche, 1833, Avenue du G^{al} De Gaulle
- CS 20003 - 59588 BONDUES CEDEX
Tél. 03.20.46.24.29 - Fax. 03.20.46.64.20 @ : institutioncroixblanche@nordnet.fr





PROGRAMME du VOYAGE en ECOSSE

- **Départ** : le dimanche 9 février 2020 à 10h00
Arrivée à Edimbourg : le lundi 10 février 2020 vers 11h30.
Hébergement en Auberge de Jeunesse SAFETAY HOSTEL à Edimbourg
 - **Visites prévues** :
Découverte d'Edimbourg, capitale de l'Ecosse et perle culturelle, visite guidée avec un guide conférencier local.
Ascension au sommet de l'ancien volcan, vue panoramique depuis Arthur's seat .
Visite libre de la National Gallery of Scotland, du National Piping Center : musée de la Cornemuse et initiation à cet instrument.
Promenade vers Calton Hill et sur la Royal Mile, avenue culturelle et incontournable.
Croisière sur le Loch Katrin et randonnée dans le parc naturel classé des Trossachs
Visite de Murrayfield Stadium et de l'ancien stade de rugbyen GB
 - **Retour** : jeudi 13 février 2020 vers 15h00
Arrivée à La Croix blanche le vendredi 14 février 2020 vers 14h30
- Prévoir pique-nique ou euros pour les repas en route.

PROGRAMME du VOYAGE à BERLIN

- **Départ** : le dimanche 9 février 2020 à 20h30
Arrivée à BERLIN: le lundi 10 février 2020 vers 08h30.
Hébergement en Auberge de Jeunesse
 - **Visites prévues** :
Visite libre de Little Big City, du Musée de l'Histoire
Montée à la Tour de la TV pour admirer la vue et découverte du quartier Mitte, Alexandreplatz, Eglise St Nicolas, Dôme de Berlin...
Visite du musée des technologies, musée des sciences Spectrum, expo Topographie de la Terreur et de Checkpoint Charlie.
Visite guidée du Mémorial du Mauer, du Musée de la Résistance allemande et découverte d'East Side Gallery et de la Grande Avenue Ku'Damm
Visite de la Coupole du Reichstag, la Porte de Brandenburg, mémorial de l'Holocauste et Postdamer Platz
 - **Retour** : Jeudi 13 février 2020 vers 20h00
Arrivée à La Croix blanche le vendredi 14 février 2020 vers 08h00
- Prévoir pique-nique ou euros pour les repas en route.

PROGRAMME du VOYAGE en ITALIE

- **Départ** : le dimanche 9 février 2020 à 0h15 pour l'Emilie-Romagne (Via la Suisse)
Arrivée vers 20h00 et installation à l'hôtel dans les environs de Bologne (pour 2 nuits)
puis à l'hôtel Lido di Jesolo (pour les 2 nuits suivantes).
 - **Visites prévues** :
 - Parme : Visite de l'ensemble épiscopal : le Duomo, le Baptistère, le musée diocésain, San Giovanni Evangelista, Santa Maria della Steccata.
 - Bologne : Visite guidée du centre historique de Bologne : la fontaine del Nuttuno, la piazza Maggiore, la basilique San Petronico...
 - Padoue : Découverte de la ville : Piazza dei Signori, la Basilique Santa Maria Assunta et son Baptistère, la Cathédrale Saint Antoine, la place Prato della Vallee et visite du musée maritime...
 - Iles de la Lagune : Excursion sur les îles de Burano et Murano
 - Parcours pédestre vers le Campo Santo Stefano
 - Venise : Descente du Grand Canal en vaporetto. Découverte guidée du cœur de la Cité : la Place et la Basilique St Marc, le Campanile, le Pont des soupirs.
Visite d'un atelier de fabrication de masque
 - **Retour** : Jeudi 13 février 2020 vers 22h00 (via la Suisse)
Arrivée à La Croix blanche le vendredi 14 février 2020 vers 17h00
- Prévoir pique-nique ou euros pour les repas en route.

PROGRAMME du VOYAGE à BARCELONE

- **Départ** : le dimanche 9 février 2020 à 18h00
Arrivée à Figueras le lundi 10 février 2020 vers 10h00
Hébergement en Auberge de jeunesse Centre Esplai el Prat De Llobregat
 - **Visites prévues** :
 - Visite guidée du musée Dali puis découverte de la ville, du Musée des Jouets de Catalogne
 - Visite guidée de Barcelone et des œuvres de Gaudi et de la Sagrada Familia,
 - Visite du Park Güell, d'un atelier flamenco et rumba Catalana, du Parc de la Citadella, le Stade FC Barcelone (Camp Nou) et de son musée.
 - Découverte de la Colline de Montjuic, du Musée Olympique, du Musée des Sciences, le CosmoCaixa, du Musée Maritime
 - Visite guidée de l'une des installations des J.O. de 1992, des Ramblas et du Barrio Gotico : la Plaça Reial, la Boqueria, la Cathédrale...
 - **Retour** : Jeudi 13 février 2020 vers 20h30
Arrivée à La Croix blanche le vendredi 14 février 2020 vers 13h30
- Prévoir pique-nique ou euros pour les repas en route.



Talon réponse à retourner à Madame DUTRIAUX pour le MARDI 19 NOVEMBRE 2019 IMPERATIVEMENT

VOYAGES DES TERMINALES DU 09 AU 14 FEVRIER 2020

Madame-Monsieur.....parents de Tale

- Ont pris connaissance de la circulaire concernant les voyages de terminale
- Souhaitent inscrire leur enfant pour le voyage
- Joignent la somme de 500.00 euros par chèque à l'ordre de l'Institution de la Croix Blanche
- Souhaitent régler en 3 Chèques, à l'ordre de l'Institution de la Croix Blanche, (merci de bien vouloir compléter le tableau ci-dessous)

	Numéro du chèque :	Montant du chèque :
1° chèque débité le 30/11/2019		
2° chèque débité le 30/12/2019		
3° chèque débité le 30/01/2020		

- Joignent les documents ci-dessous :
 - la photocopie recto/verso de la carte d'identité ou du passeport de votre enfant,
 - l'autorisation de sortie du territoire (AST) et la décharge médicale complétées et signées,
 - la photocopie recto/verso de la carte d'identité ou du passeport du signataire de l'AST
- N'autorisent pas leur enfant à participer à ce projet.

Le

ATTENTION : Pour les familles séparées, signature obligatoire des deux parents.

Signature du père :

Signature de la mère :

Ecole Privée de la Croix Blanche, 1739, Avenue du G^{al} De Gaulle
Collège et Lycée Privés de la Croix Blanche, 1833, Avenue du G^{al} De Gaulle
- CS 20003 - 59588 BONDUES CEDEX
Tél. 03.20.46.24.29 - Fax. 03.20.46.64.20 @ : institutioncroixblanche@nordnet.fr





institution
CROIX BLANCHE BONDUES

Décharge médicale

Je soussigné.....
(nom du responsable légal)

Demeurant à
.....
.....

N° de téléphone : Domicile
Travail.....
Portable.....

Autorise l'équipe d'encadrement du voyage à prendre toutes les mesures nécessaires en cas d'urgence, et donne autorisation pour faire hospitaliser ou opérer si nécessaire.

L'élève.....

Né(e) le.....à

Lors de son séjour au voyage de promo des terminales du 09 au 14 février 2020.

- Prévoir la Carte Européenne Assurance Maladie

Allergies éventuelles et médicaments à prendre durant le séjour :

.....
.....
.....
.....
.....

Durant le voyage, les élèves ne sont pas autorisés à sortir seuls. Cependant des temps libres sont prévus dans une partie délimitée du centre ville. Les élèves, lors de ces sorties, seront tenus de rester en petits groupes d'au moins quatre et il leur est interdit d'emprunter les transports.

Monsieur et Madame.....

- Donnent leur accord pour cette sortie.
- Ne donnent pas leur accord pour cette sortie.

ATTENTION : Pour les familles séparées, signature obligatoire des deux parents.

Signature de l'élève :

Signature du père :

Signature de la mère :

**AUTORISATION DE SORTIE DU TERRITOIRE (AST)
D'UN MINEUR NON ACCOMPAGNÉ PAR UN TITULAIRE DE L'AUTORITÉ PARENTALE**
(article 371-6 du code civil; décret n° 2016-1483 du 2 novembre 2016 relatif à l'autorisation
de sortie du territoire d'un mineur non accompagné
par un titulaire de l'autorité parentale; arrêté du 13 décembre 2016)

1. PERSONNE MINEURE AUTORISÉE À SORTIR DU TERRITOIRE FRANÇAIS

Nom (figurant sur l'acte de naissance) :
Prénom(s) :
Né(e) le : | | | | | | | | | | à (lieu de naissance) :
Pays de naissance :

2. TITULAIRE DE L'AUTORITÉ PARENTALE, SIGNATAIRE DE L'AUTORISATION

Nom (figurant sur l'acte de naissance) :
Nom d'usage (ex. nom d'épouse/d'époux) :
Prénom(s) :
Né(e) le : | | | | | | | | | | à (lieu de naissance) :
Pays de naissance : Nationalité :
Qualité au titre de laquelle la personne exerce l'autorité parentale (cocher la case) :
 Père Mère Autre (préciser) :
Adresse :
N° (bis, ter) Type de voie Nom de la voie
Code postal : | | | | | | Commune :
Pays :
Téléphone (recommandé) : ____ / ____ / ____ / ____ / ____
Courriel (recommandé) :

3. DURÉE DE L'AUTORISATION

La présente autorisation est valable jusqu'au : | | | | | | | | | | inclus.
Elle ne peut excéder un an à compter de la date de sa signature.
Exemple : une autorisation signée le 1^{er} septembre ne peut excéder le 31 août de l'année suivante.

4. SIGNATURE DU TITULAIRE DE L'AUTORITÉ PARENTALE

« Je certifie sur l'honneur l'exactitude des présentes déclarations »⁽¹⁾ :
DATE : | | | | | | | | | | Signature du titulaire de l'autorité parentale :

⁽¹⁾ Toute fausse déclaration est passible des peines d'emprisonnement et des amendes prévues aux articles 441-6 et 441-7 du Code pénal.

5. COPIE DU DOCUMENT JUSTIFIANT L'IDENTITÉ DU SIGNATAIRE PRÉSENTÉE À L'APPUI DE L'AUTORISATION ⁽¹⁾ :

Type de document (cocher la case) : Carte nationale d'identité Passeport Autre)⁽²⁾
(Préciser :

Délivré(e) le : | | | | | | | | | |
Par (autorité de délivrance) :

⁽¹⁾ La photocopie du document officiel justifiant de l'identité du signataire doit être lisible et comporter les nom, prénoms, date et lieu de naissance, photographie et signature du titulaire, ainsi que dates de délivrance et de validité du document, autorité de délivrance.

⁽²⁾ Personne de nationalité française : carte nationale d'identité ou passeport, en cours de validité ou périmés depuis moins de 5 ans; Ressortissant de l'Union européenne ou d'un État partie à l'accord sur l'Espace Économique Européen (Islande, Norvège et Liechtenstein) ou de la Suisse : carte nationale d'identité ou passeport, délivrés par l'administration compétente de l'État dont le titulaire possède la nationalité, ou document de séjour délivré en France (art. L. 311-1 et s. du CESEDA), en cours de validité; Ressortissant d'un pays tiers à l'Union européenne : passeport délivré par l'administration compétente de l'État dont le titulaire possède la nationalité ou document de séjour délivré en France (art. L. 311-1 et s. du CESEDA) ou titre d'identité et de voyage pour réfugié(e) ou pour apatride, en cours de validité.

RAPPEL : « La présente autorisation n'a pas pour effet de faire échec aux mesures d'opposition à la sortie du territoire (OST) ou d'interdiction de sortie du territoire (IST). Si votre enfant fait l'objet d'une mesure d'interdiction de sortie du territoire sans l'autorisation des deux parents, il doit justifier de l'autorisation prévue à l'article 1180-4 du code de procédure civile. »